

**Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 21 mars 2024**

Rapport sur le préavis n°5/2024

Conseil communal de Château d'Oex

---

***Rapport sur le préavis N° 5/2024 Demande de crédit pour le remplacement des ventilateurs du monobloc, de la maintenance de la technique du froid et entretien de divers sols dans le bâtiment de l'hôtel de Ville***

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de M. Roger Blatti (1<sup>er</sup> membre), MM. Arnaud Morier, Carlos Ribeiro Almeida, Lucien Rossier, et du rapporteur soussigné, Mme la Présidente Anatassia Andrey qui nous fait honneur de sa présence, s'est réunie le mardi 4 mars 2024 à 20h30 à la salle de la municipalité.

Le représentant de la commune était M. Pierre François Mottier, Municipal.

En préambule le Municipal Mottier nous propose de visiter les lieux concernés, la commission croise la rue du village. M Patrick Théry nous accueille en tant que locataire exploitant de l'établissement et nous propose une visite guidée avec explications des éléments concernés par la demande de crédit.

Ventilation de la cuisine : concernant cet élément important, la non-satisfaction du fonctionnement initial de l'installation est portée à notre connaissance, en effet c'est un dossier connu depuis la construction du bâtiment. Ils en résultent des odeurs désagréables pour la clientèle au sein de l'établissement et des conditions de travail inadaptées pour les équipes de cuisine. Dans le préavis, il est prévu le remplacement de deux ventilateurs en sachant que cette variante ne satisfait pas en termes de volume d'air. Cette option a été prise par soucis d'économie dans un premier temps, si un éventuel dysfonctionnement persiste, d'autres améliorations devront être prises et les ventilateurs pourront être réutilisés, la municipalité d'entente avec les exploitants a choisi une approche progressive. La commission souhaite un suivi attentif sur ce point afin de trouver une solution acceptable pour tous les acteurs. Le nettoyage du Caribou après travaux sera réalisé par les tenanciers.

Pour la production de froid et les sols, il s'agit d'entretiens nécessaires courants parfaitement justifiés au vu de l'état d'usure avancé, il est aussi prévu le changement du sol de la salle du conseil communal.

Concernant la fourniture et pose de coffres-forts, ils feront partie intégrante du bâtiment et permettront le maintien des critères d'un hôtel 3 étoiles.

La commission remercie chaleureusement les exploitants pour leur engagement au sein de cet établissement de vie, carte de visite importante au centre de notre village. La commission de retour en salle de municipalité prend congé en remerciant le Municipal Mottier de ses informations et délibère.

De part la présence de la première citoyenne, la commission incorpore avec le représentant municipal bénéficie de l'accès au carnotzet communal, réglant les derniers détails des flux de ventilation dans un moment de convivialité.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le décret du préavis n° 5/2024 tel que présenté.

Le rapporteur, Fred-Paulin Gétaz